

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2022.138

Séance du 19 mai 2022

Conventions de partenariat pour la réalisation du 4e concours international de clarinette Louis Cahuzac par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 12 mai 2022

Date d'affichage : 20 mai 2022

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 14

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Olivier DELAPORTE, M. Olivier LEBRUN, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours ;

En 2002, à l'initiative de Philippe Cuper, soliste de l'orchestre de l'Opéra national de Paris et professeur du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles, le CRR accueillait la 1^{ère} édition d'un concours de clarinette dédié à la mémoire de Louis Cahuzac.

Enseignant émérite, Louis Cahuzac a marqué l'histoire de l'enseignement de la clarinette, tant par ses méthodes que par le nombre d'élèves à la brillante carrière qu'il a formés.

Depuis, Versailles Grand Parc et son Conservatoire à Rayonnement Régional ont organisé deux nouvelles éditions en juin 2015 et 2019. Une 4^{ème} édition est programmée les 4 et 5 juin 2022.

Le concours s'organise en 3 catégories : internationale (16 - 35 ans inclus), espoir (13 - 15 ans inclus) et junior (jusqu'à 12 ans inclus).

Au-delà de la rencontre entre jeunes clarinettistes, ce week-end sera marqué par différents concerts, expositions d'instruments et projections de films, faisant de cet événement un projet pédagogique et artistique complet, au bénéfice d'un grand nombre d'élèves du territoire.

Pour réussir cet événement d'ampleur, Versailles Grand Parc et le Conservatoire s'associent à différents professionnels œuvrant autour de la clarinette.

Attribution de prix aux vainqueurs et aux participants, participation à la prise charge des coûts liés à l'invitation des membres du jury, comptent parmi les apports essentiels de ces partenaires.

Ces apports en nature et financements ne transiteront pas par le Conservatoire, chacun des partenaires en assurant directement l'allocation ou le versement.

Parmi les professionnels associés figurent les sociétés Buffet Crampon et Vandoren, références mondiales en matière de lutherie de clarinette. Les autres maisons de lutherie Selmer, Arpèges-IMD, Cyrille Mercadier et Schwenk und Seggelke ont également répondu favorablement à la proposition du Conservatoire de contribuer, par leur contribution, au succès et au rayonnement de ce projet.

Le temps du concours, certains d'entre eux proposeront des ateliers et expositions autour de la lutherie de clarinette. Aucune activité commerciale ne sera exercée sur place.

Les modalités de chacun des partenariats sont précisées par convention.

Les coûts restants à la charge du Conservatoire sont prévus dans le budget de fonctionnement du CRR (lignes budgétaires dédiées aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) de conclure des partenariats avec les sociétés Buffet Crampon, Vandoren, Selmer, Arpèges-IMD, Cyrille Mercadier et Schwenk und Seggelke pour la mise en œuvre du 4^{ème} concours international de clarinette Louis Cahuzac, les 4 et 5 juin 2022 au Conservatoire de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .